

Informations de base	
2025/2990(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur les massacres en période post-électorale et la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Tanzanie, en particulier l'emprisonnement du chef de l'opposition Tundu Lissu	
<b>Subject</b>	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
<b>Zone géographique</b>	
Tanzanie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2025	Débat en plénière		
27/11/2025	Décision du Parlement	T10-0302/2025	Résumé
27/11/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2990(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150 Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0514/2025	24/11/2025	
Proposition de résolution		B10-0515/2025	24/11/2025	
Proposition de résolution		B10-0524/2025	24/11/2025	
Proposition de résolution		B10-0527/2025	24/11/2025	
Proposition de résolution		B10-0530/2025	24/11/2025	
Proposition de résolution		B10-0534/2025	24/11/2025	

# Résolution sur les massacres en période post-électorale et la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Tanzanie, en particulier l'emprisonnement du chef de l'opposition Tundu Lissu

2025/2990(RSP) - 27/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 0 contre et 27 abstentions, une résolution sur les massacres en période post-électorale et la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Tanzanie, en particulier l'emprisonnement du chef de l'opposition Tundu Lissu.

Le texte adopté en séance plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Pour rappel, les élections tanzaniennes du 29 octobre 2025 ont été vivement critiquées par les missions d'observation électorale régionales africaines, notamment celles de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA). L'Union européenne n'a d'ailleurs pas été invitée à déployer une mission d'observation. Ces élections ont été suivies de manifestations de grande ampleur et d'une répression violente des forces de sécurité, marquée par un usage illégal et excessif de la force, ayant entraîné des morts, des blessés et des arrestations massives. Les autorités tanzaniennes ont imposé des couvre-feux et un blocage national d'Internet, des médias et des infrastructures de communication afin d'empêcher l'accès à l'information.

Les chefs de l'opposition, Tundu Lissu et Luhaga Mpina, ont été empêchés de se présenter aux élections. Lissu a été arrêté le 9 avril 2025 et inculpé de trahison, un crime capital en vertu de la loi tanzanienne. Il demeure détenu dans des conditions mettant sa vie en danger.

Le Parlement a condamné la détention arbitraire et politiquement motivée du chef de l'opposition, Lissu, et a exigé sa libération immédiate et inconditionnelle ainsi que son accès immédiat et complet à sa famille, à ses avocats et à des soins médicaux. Il a dénoncé les violences et l'usage excessif de la force par les forces de sécurité tanzaniennes à la suite des élections d'octobre 2025 et a condamné le déni de toute malversation par le gouvernement. La résolution a demandé une enquête rapide, approfondie, indépendante et impartiale sur tous les homicides, disparitions forcées, actes de torture et autres violations présumées.

En outre, le gouvernement tanzanien est invité à:

- cesser immédiatement la répression et les arrestations arbitraires des membres de l'opposition, des manifestants, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, libérer toutes les personnes détenues arbitrairement et lever toutes les restrictions sur Internet et les médias;
- abolir la peine de mort et commuer toutes les condamnations à mort;
- engager un dialogue politique inclusif avec l'opposition, la société civile et les représentants des victimes afin de gérer la crise et de permettre la tenue d'élections nouvelles, crédibles et transparentes.

Enfin, la résolution a souligné la demande du Parlement à la Commission de mettre fin au soutien direct aux autorités tanzaniennes et a appelé le Conseil à envisager des sanctions contre les responsables des violations.